

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 7 juin 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire: Réal Turgeon

et les conseillers:

Roger Dion  
Hélène Pelchat  
Éric Blanchette

Daniel Blais  
Guylaine Blais

Est absente :

Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

**2010-06-175**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 3 mai 2010 ;
  - 3.2. Séance extraordinaire du 5 mai 2010 ;
  - 3.3. Séance de consultation publique du 17 mai 2010 ;
  - 3.4. Séance extraordinaire du 17 mai 2010 ;
  - 3.5. Séance extraordinaire du 25 mai 2010 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et dépenses au 31 mai 2010 ;
8. Adoption de règlements ;
  - 8.1. Règlement no 210-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement ;
  - 8.2. Règlement no 211-2010 décrétant des dépenses de 3 500 000 \$ pour des travaux de construction d'un gymnase et salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque municipale et scolaire ;
9. Demande de soumissions ;
  - 9.1. Lignage de rues ;
  - 9.2. Acquisition d'un camion citerne ;
  - 9.3. Centre multifonctionnel de Saint-Isidore ;

10. Inspection municipale ;
  - 10.1. Travaux à autoriser ;
11. Inspection en bâtiments ;
  - 11.1. Émission des permis ;
  - 11.2. Dossiers des nuisances ;
12. Sécurité incendie ;
  - 12.1. Demandes du directeur ;
  - 12.2. Renouvellement du contrat avec la Croix-Rouge ;
13. Élargissement de la rue des Aigles ;
  - 13.1. Annulation de la résolution 2010-05-164 ;
14. Construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) et d'une bibliothèque municipale/scolaire ;
  - 14.1. Commission scolaire de la Beauce-Etchemin ;
    - 14.1.1. Demande d'appui financier ;
    - 14.1.2. Cession en emphytéose ;
  - 14.2. Mandats de professionnels ;
    - 14.2.1. Cession de terrain ;
    - 14.2.2. Approvisionnement en eau potable ;
15. Aménagement de parcs ;
  - 15.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2 ;
    - 15.1.1. Espace vert ;
16. Développement industriel ;
  - 16.1. Mandat d'arpentage ;
  - 16.2. Acquisition de terrain ;
    - 16.2.1. Monsieur Guillaume Parent ;
17. Évacuation et traitement des eaux usées ;
  - 17.1. Secteur routes Coulombe/Kennedy ;
  - 17.2. Place 92 et Place 95 ;
18. Demande de subventions ;
  - 18.1. Fonds AgriEsprit ;
19. Équipements de bureau ;
  - 19.1. Location d'un photocopieur ;
20. Divers ;
  - 20.1. Autres questions ;
21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2010-06-176    3.1. Séance ordinaire du 3 mai 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

#### **2010-06-177    3.2. Séance extraordinaire du 5 mai 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2010-06-178      3.3. Séance de consultation publique du 17 mai 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du 17 mai 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2010-06-179      3.4. Séance extraordinaire du 17 mai 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2010-06-180      Séance extraordinaire du 25 mai 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**5. CORRESPONDANCE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent

**2010-06-181      Nettoyage des abords de route - repas des bénévoles**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie le repas des bénévoles qui ont participé au nettoyage des abords de route le 24 mai 2010, au montant de cent quatorze dollars et vingt-cinq cents (114,25 \$) au casse-croûte Sony, incluant les taxes et le pourboire et ce, en guise de remerciements pour le travail accompli.

Adoptée

**2010-06-182**     **Vente de garage - budget**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente un budget de deux cents dollars (200,00 \$) relatif à la publicité et la distribution de circulaires lors de la tenue d'une vente de garage sur tout le territoire la fin de semaine des 5 et 6 juin 2010.

Adoptée

**2010-06-183**     **Arpent Expert inc. - réalisation d'un levé terrain**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Arpent-Expert inc. pour la réalisation du levé terrain nécessaire à la détermination des lots 3 028 184 et 3 028 185 situés à l'intersection rang St-Jacques/chemin de front de Dalhousie, jusqu'à concurrence d'un montant estimé à neuf cent trois dollars (903,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2010-06-184**     **Madame Aline Roy - pose d'asphalte**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore facture au propriétaire du 222, rue Sainte-Geneviève, un montant de quatre cent cinquante dollars (450,00 \$), représentant la moitié du coût des travaux de préparation et pose d'asphalte effectués à son entrée résidentielle.

Adoptée

**2010-06-185**     **Madame Linda Coulombe - acquisition d'une œuvre d'art**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à acquérir de madame Linda Coulombe (Linduska), artiste-peintre sculpteure, une œuvre d'art de

dimension 40 po x 60 po, au coût de six cents dollars (600,00 \$), taxes non applicables, et ce, afin d'encourager cette dernière dans son avancement artistique.

Adoptée

**2010-06-186 Ferme Pordor inc. - contestation d'une amende**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a émis le 4 mai 2010 une facture au montant de neuf cent cinquante dollars et trente-six cents (950,36 \$) relative à l'intervention du service en sécurité incendie le 26 avril 2010 au 298, route du Vieux-Moulin, propriété de Ferme Pordor inc. et ce, conformément à l'article 18 du règlement municipal no 82-98 ;

ATTENDU QUE le propriétaire fait part à la municipalité de sa non-responsabilité et conteste ladite facture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'annuler la facture no 67 et de transmettre une nouvelle facture à Ferme Pordor inc. au montant de cinq cents dollars et dix-huit cents (500,18 \$), représentant cinquante pour cent (50%) du coût de l'intervention du service en sécurité incendie et l'amende, pour le feu survenu le 26 avril 2010 au 298, route du Vieux-Moulin.

Adoptée

**2010-06-187 Résidents de la rue des Pinsons - rétention d'eau**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots 3 986 173, 3 986 174, 3 986 175, 3 986 176, 3 986 177 et 3 986 178 situés dans la rue des Pinsons ont un problème de rétention d'eau causé par la butte de la servitude sud-est construite par la municipalité de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés demandent à la municipalité de régulariser la situation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à l'installation d'un drain afin de permettre l'écoulement des eaux des immeubles situés entre le 182 et le 192 rue des Pinsons dans le canal de la route du Vieux-Moulin, sous la supervision du directeur des travaux publics et ce, aux frais des contribuables concernés.

Adoptée

**2010-06-188 Le Gîte de Saint-Isidore - supplément au loyer**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil consente à verser au Gîte de Saint-Isidore la somme de huit cent quatre-vingt-deux dollars et soixante cents (882,60 \$), représentant dix pour cent (10%) du déficit au supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010.

Adoptée

Le conseil achemine au responsable des services concernés la demande relative à la présence d'excréments sur une propriété située dans le rang St-Pierre et ce, afin de régulariser le dossier.

Le conseil achemine au directeur des travaux publics la demande concernant la continuité du trottoir à la hauteur du 207, rue Sainte-Geneviève et ce, afin d'en évaluer les coûts.

Monsieur le maire rencontrera le propriétaire des lots 3 028 074, 3 028 078 et 3 028 079 afin de lui remettre la lettre recommandée non réclamée relative à l'obligation par l'exploitant d'une carrière, d'une sablière ou d'une gravière de produire le «*formulaire de déclaration assermentée pour l'exemption du paiement des droits*» ou le «*formulaire de dénonciation du tonnage*».

Le conseil entérine les travaux de relocalisation de l'entrée pour l'immeuble situé au 180, rue des Pinsons.

Le conseil maintient la décision prise le 3 mai dernier relative à la relocalisation de l'entrée pour l'immeuble située au 100, rue des Colibris.

Le conseil achemine au comité d'embellissement et d'écologie, par l'entremise de madame Hélène Pelchat, conseillère, l'offre d'espaces à louer de monsieur Yvon Massey.

Le conseil reporte la décision pour la location de locaux situés au 178, route Coulombe, et ce, pour une durée indéterminée.

Le conseil demande la collaboration de Pro-Co Beauce afin de n'entreprendre aucune activité sur les propriétés de la municipalité situées dans le parc industriel.

Le conseil prend acte du rapport d'approbation des budgets 2010 pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore ainsi que les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 dont un montant de 10 825,00 \$ est à recevoir.

Le conseil reporte la transmission d'observations et commentaires pouvant améliorer le fonctionnement de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Le conseil prend note de l'intérêt de madame Guylaine Blais, conseillère, à siéger à la table scolaire mise en place par le comité de suivi à la planification stratégique.

Le conseiller, Éric Blanchette, acheminera au responsable des équipes sportives l'invitation à parader sur le boulevard Renault à Beauceville le 3 juillet 2010, dans le cadre de l'activité «*Célébrons nos athlètes*».

Le conseil est informé de la présence du maire Réal Turgeon à l'inauguration officielle de l'usine de filtration d'eau potable de Sainte-Marie qui s'est tenue le 5 juin 2010.

Monsieur Roger Dion, conseiller, représentera la municipalité à la journée de consultation concernant la réalité des aînés dans le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 29 juin 2010.

Le conseil reporte la décision quant à la demande de transmission d'une copie de l'étude des besoins justifiant l'aménagement de la route de contournement au ministère des Transports.

Madame Hélène Pelchat acheminera au comité d'embellissement et d'écologie la demande de l'Association forestière Québec métropolitain relative à la recherche de

terrains pour réaliser des plantations.

Le directeur des travaux publics remettra aux entrepreneurs concernés copie de la correspondance relative à l'habilitation des électriciens à exécuter des travaux d'entretien.

Le conseil prend note de la correspondance relative aux exigences de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.

Le conseil est informé de l'invitation à participer à la Semaine de la municipalité 2010 qui avait lieu du 30 mai au 5 juin 2010.

Le conseil reporte la décision concernant les participants au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2010 à Québec.

Le conseil prend acte de l'avis de l'acceptation de la proposition de la Ville de Sainte-Marie par monsieur Luc Pelchat concernant le manque à gagner du Centre municipal.

Le conseil prend acte du dépôt des états financiers non vérifiés du Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Le conseil prend acte du dépôt des comptes-rendus du congrès de l'ADMQ par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Trachy et par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Angèle Brochu.

Le conseil prend acte du résumé de la formation de l'ADMQ sur la gestion et octroi de contrats : les effets du projet de loi 76, par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- désignation d'un élu pour siéger au conseil d'administration de l'Unité régionale des loisirs et des sports de Chaudière-Appalaches ;
- formation concernant l'éclairage public ;
- assemblée annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce ;
- aide financière pour venir en aide à un enfant brûlé ;
- offre de services en évaluation afin d'établir une mise à jour de la valeur de reconstruction de l'immeuble situé au 128, route Coulombe ;
- colloque annuel de la fondation *Rues principales* ;
- participation au Mérite MMQ en gestion de risques ;
- assemblée annuelle du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ;
- participation aux journées de la culture ;
- proclamation du dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants «*Journées de la culture*» ;
- offre de services pour la réalisation de l'inventaire et plan d'action GES dans le cadre du Programme Climat municipalités ;
- séance d'information portant sur les eaux usées ;
- rendez-vous juridique portant sur la responsabilité municipale en matière d'inspection des rivières et des cours d'eau ;
- assemblée générale annuelle de COBARIC.

## **6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2010-06-189**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 971 à 985 inclusivement et chèques nos 7041 à 7117 inclusivement, totalisant cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-treize cents (593 857,93 \$).

Adoptée

## **7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2010**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2010.

## **8. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**2010-06-190**

### **8.1. Règlement no 210-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1094 1) du Code municipal (Chapitre C-27.1), toute municipalité peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds connu sous le nom de «fonds de roulement», ou en augmenter le montant ;

ATTENDU QU'une municipalité peut affecter à cette fin le surplus accumulé de son fonds général ou une partie de celui-ci ;

ATTENDU QUE le montant du fonds ne peut excéder vingt pour cent (20%) des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

ATTENDU QUE dans le cadre d'une saine gestion financière, il est important d'avoir des liquidités financières pour des projets d'immobilisations majeurs ou en attendant la perception de revenus ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a la possibilité et juge opportun d'augmenter son fonds de roulement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Daniel Blais, conseiller, lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 5 mai 2010 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 210-2010 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :



## **ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 173-2007 décrétant l'augmentation du fonds de roulement».

## **ARTICLE 2: PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

## **ARTICLE 3: AFFECTATION**

Le conseil affecte du surplus accumulé de son fonds général un montant de cent mille dollars (100 000 \$) au fonds de roulement de la municipalité.

## **ARTICLE 4: GESTION**

L'utilisation du fonds de roulement devra continuer à s'effectuer tel que défini par l'article 1094 2) du Code municipal (Chapitre C-27.1).

## **ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 7 juin 2010.

Réal Turgeon  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

2010-06-191

### **8.2. Règlement no 211-2010 décrétant des dépenses de 3 500 000 \$ pour des travaux de construction d'un gymnase et salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque municipale et scolaire**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux de construction d'un gymnase et salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque municipale et scolaire voués à des fins scolaires et communautaires ;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus être effectués sur un terrain appartenant en partie à la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin et adjacent à l'école publique existante portant le nom de École Drouin et sise au 169, rue Sainte-Geneviève, et en partie à la municipalité de Saint-Isidore par bail emphytéotique ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu la confirmation d'une aide financière de 1 521 542 \$ conjointe du Gouvernement du Canada et du Gouvernement du Québec, dans le cadre du *Programme d'infrastructures de loisirs* ;

ATTENDU QUE le *Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine* a confirmé le versement d'une subvention d'un montant de 367 200 \$ pour le projet de construction de la bibliothèque municipale et scolaire ;

ATTENDU QUE la *MRC de la Nouvelle-Beauce* a confirmé le versement d'une subvention d'un montant de 60 000 \$ dans le cadre du Pacte rural ;

ATTENDU QUE la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin a confirmé sa volonté d'être partenaire financier pour la construction du gymnase et de la bibliothèque pour un montant de 800 000 \$, tel qu'il appert de la résolution CE-04-05-10, adoptée par le Comité exécutif de la CSBE le 11 mai dernier, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «A» ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Daniel Blais, conseiller, lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 17 mai 2010 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ERIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 211-2010 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1: TITRE**

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 211-2010 décrétant des dépenses de 3 500 000 \$ pour des travaux de construction d'un gymnase et salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque municipale et scolaire».

#### **ARTICLE 2: PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

#### **ARTICLE 3: TRAVAUX AUTORISÉS**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'un gymnase et salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque municipale et scolaire selon les documents d'appel d'offres pour conception-construction préparés par Dominique Blais, architecte, PGA Experts inc. en mécanique-électricité et protection incendie et Axys Consultants, ingénieurs en charpente-fondation civil et aménagements extérieurs. Les documents d'appel d'offres, portant le numéro DB-10322, en date de Juin 2010, comprennent un devis portant sur les conditions générales et particulières de l'appel d'offres, des exigences pour les travaux d'architecture, de mécanique-électricité et protection incendie, civil et aménagements extérieurs, des plans préliminaires en architecture ainsi que des plans définitifs en charpente-fondation, le tout incluant les frais, les imprévus et les taxes, réparti comme suit :

• Gymnase	1 117 598,58
• Bibliothèque	976 957,73
• Espaces communs	611 839,03
• Aménagements extérieurs et services communs	324 055,68
• Réaménagement intérieur et dépôt	95 813,72
• Honoraires	<u>375 151,77</u>

**3 501 416,51 \$**

tel qu'il appert de l'estimation préliminaire daté du 27 novembre 2009 et préparée par Alain Boily, architecte, laquelle fait partie intégrante du présent règlement

comme annexe «B».

#### **ARTICLE 4: DÉPENSES AUTORISÉES**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000 \$) pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 5: EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000 \$) sur une période de vingt-cinq (25) ans.

#### **ARTICLE 6: SOMMES ENGAGÉES**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 7: AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 8: APPROPRIATION D'OCTROIS ET DE SURPLUS**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Le conseil affecte plus spécifiquement les subventions suivantes :

- Subvention du Gouvernement du Québec dans le cadre du *Programme d'infrastructures de loisirs* au montant de 760 771 \$ confirmée dans une lettre jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe «C».
- Subvention du Gouvernement du Canada dans le cadre du *Programme d'infrastructures de loisirs* au montant de 760 771 \$ confirmée dans une lettre jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe «D».
- Subvention du *Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine* au montant de 367 200 \$ confirmée dans une lettre jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe «E».
- Subvention de soixante mille dollars (60 000 \$) à être versée par la MRC de La Nouvelle-Beauce en vertu d'un protocole d'entente signé le 6 avril 2010 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe «F».

## **ARTICLE 9: ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 7 juin 2010.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

### **9. DEMANDE DE SOUMISSIONS**

#### **2010-06-192      9.1. Lignage de rues**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès des entreprises spécialisées suivantes :

- Dura-Lignes inc.
- Gestion Pro-Ligne
- Lignes Plus M.L.
- PermaLigne

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard lundi, le 28 juin 2010, 14 h 30.

Adoptée

#### **9.2. Acquisition d'un camion citerne**

Sujet reporté.

#### **2010-06-193      9.3. Centre multifonctionnel de Saint-Isidore**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour la conception et construction d'un centre multifonctionnel comprenant un gymnase et salle multifonctionnelle et une bibliothèque municipale et scolaire.

Adoptée

2010-06-194

## **10. INSPECTION MUNICIPALE**

### **10.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

- **Nettoyage de fossé**  
Rang de la Grande-Ligne (hauteur du 132 et 134) 1 564,45 \$  
*Fournisseurs : entrepreneurs locaux*
- **Stabilisation de fossé et rechargement**  
Route Maranda (hauteur du 110) 1 451,57 \$  
*Fournisseur : entrepreneurs locaux*

Adoptée

## **11. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **11.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2010.

### **11.2. Dossiers des nuisances**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mai 2010.

Le conseil prend acte du dépôt d'une correspondance reçue le 17 mai 2010 apportant des précisions relatives à la demande de permis de chenil pour le matricule 5654 78 9388.

## **12. SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil prend acte du compte rendu du congrès de l'ACSIQ déposé par monsieur Éric Paradis, directeur du service en sécurité incendie.

### **12.1. Demandes du directeur**

2010-06-195

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service en sécurité incendie :

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

1 bouchon mâle 6 po métallique incluant chaîne de retenue pour borne sèche <i>Fournisseur : Boivin et Gauvin inc.</i>	130,03 \$
1 boyau d'aspiration pour P-509 1 crépine baril ronde <i>Fournisseur : Aréo-Feu</i>	309,58 \$ 95,94 \$
6 lettrages pour casques <i>Fournisseur : Lettrage Design inc.</i>	101,58 \$
1 manuel d'information sur le propane (incluant le transport) <i>Fournisseur : Association canadienne du gaz propane</i>	25,00 \$
Formation secourisme MM. Éric Paradis et Éric Guérard (gratuit pour un candidat) <i>Fournisseur : Formation Urgence Vie</i>	108,36 \$

Adoptée

**2010-06-196      12.2. Renouvellement du contrat avec la Croix-Rouge**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente pour les services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une durée d'un (1) an et ce, aux conditions énoncées dans la proposition soumise.

QUE le conseil s'engage à verser un montant annuel équivalent à treize cents (0,13 \$) per capita pour la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur représentant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**13. ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DES AIGLES**

**2010-06-197      13.1. Annulation de la résolution 2010-05-164**

Annule la résolution no  
2010-05-164

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore annule la résolution no 2010-05-164 mandatant Arpent-Expert inc. à réaliser un plan cadastral pour l'élargissement de la rue des Aigles jusqu'à la rue des Pinsons et ce, relativement à

l'agrandissement du Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers.

Adoptée

**14. CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE (GYMNASE) ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE**

**14.1. Commission scolaire de la Beauce-Etchemin**

2010-06-198

**14.1.1. Demande d'appui financier**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore agit en partenariat avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin dans le projet d'agrandissement de l'école Drouin englobant une salle multifonctionnelle (gymnase) et une bibliothèque municipale/scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE différents paliers gouvernementaux ont confirmé leur contribution financière audit projet ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore, en partenariat avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, renouvelle son engagement auprès des instances concernées à assumer une partie des coûts, soit environ quarante pour cent (40%), pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'école Drouin incluant une salle multifonctionnelle (gymnase) et une bibliothèque municipale/scolaire.

Adoptée

**14.1.2. Cession en emphytéose**

Sujet reporté.

**14.2. Mandats de professionnels**

2010-06-199

**14.2.1. Cession de terrain**

ATTENDU QUE par la résolution 2010-05-170, la municipalité de Saint-Isidore a mandaté Me Roger Plante, notaire, afin de préparer un acte de cession relativement à l'échange entre une partie des lots 3 913 404 et 3 029 429, respectivement propriétés de la municipalité et de madame Marie Anne Olivine (alias Jacqueline) Gourde ;

ATTENDU QUE certaines irrégularités doivent être corrigées afin de concrétiser le projet de construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) et d'une bibliothèque municipale/scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de services pour la préparation d'actes notariés pour des immeubles situés à proximité de l'école Drouin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Me Roger Plante, notaire, pour la préparation des actes suivants dans le projet de construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) et d'une bibliothèque municipale/scolaire et ce, tel que mentionné dans l'offre de services du 4 juin 2010, au coût estimé à six cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-quatorze cents (622,94 \$) par acte, incluant les taxes :

- un acte d'échange entre madame Marie Anne Olivine (alias Jacqueline) Gourde, propriétaire du lot 3 029 429 et la municipalité de Saint-Isidore, propriétaire du lot 3 913 404 ;
- un acte de cession avec le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers, pour une bande de terrain faisant partie du lot 4 428 972, propriété de la municipalité de Saint-Isidore ;
- un acte de cession avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, pour une bande de terrain faisant partie du lot 4 428 972, propriété de la municipalité de Saint-Isidore ;
- un acte de servitude de passage en faveur de madame Claire Savoie sur le lot 3 173 848, propriété de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE le conseil autorise la publication au moyen d'un sommaire permis par les articles 2983 et 2985 du Code civil du Québec, conformément à l'article 2992, au coût estimé à deux cent soixante-quatorze dollars et trente-un cents (274,31 \$) par sommaire, incluant les taxes et ce, selon la nécessité.

QUE tous honoraires additionnels pouvant naître du déroulement du mandat, notamment quant à la validité des titres de propriété ou l'obtention des autorisations, seront négociés sur une base horaire.

QUE pour pourvoir aux présentes dépenses, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

2010-06-200

**14.2.2. Approvisionnement en eau potable**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des propositions pour l'approvisionnement en eau potable ainsi qu'une évaluation hydrogéologique du puits existant relatives au projet de construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) et d'une bibliothèque municipale/scolaire ;

ATTENDU QUE les offres de services reçues consistent à :

- évaluer différentes options pour l'approvisionnement en eau potable du nouveau bâtiment, soit le raccordement sur le puits existant de l'école, le raccordement sur le puits du Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers situé sur le terrain voisin et l'installation d'un nouveau puits ;
- réaliser un essai de pompage sur le puits situés à l'intérieur de l'école Drouin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate PGA Experts inc. à réaliser une étude pour l'approvisionnement en eau potable pour le nouveau gymnase et ce, telles les options mentionnées à l'offre de services du 2 juin 2010, au coût estimé à cinq mille six cent quarante-trois dollars et soixante-quinze cents (5 643,75 \$), incluant les taxes.

QUE le conseil mandate Envir'eau Puits pour l'évaluation hydrogéologique du puits existant à l'école Drouin, tel que mentionné à l'offre de services du 4 juin 2010, au coût estimé à cinq mille six cent quatre dollars et vingt-quatre cents (5 604,24 \$), incluant les taxes.



QUE pour pourvoir aux présentes dépenses, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

## **15. AMÉNAGEMENT DE PARCS**

### **15.1. Domaine-du-Vieux-Moulin – phase 2**

#### **15.1.1. Espace vert**

Sujet reporté.

## **16. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

### **16.1. Mandat d'arpentage**

Sujet reporté.

### **16.2. Acquisition de terrain**

#### **16.2.1. Monsieur Guillaume Parent**

Sujet reporté.

## **17. ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

### **17.1. Secteur routes Coulombe/Kennedy**

Une rencontre d'information aura lieu lundi le 21 juin 2010, à 19h00, avec les résidents du secteur routes Coulombe/Kennedy relativement au projet d'évacuation et traitement des eaux usées.

### **17.2. Place 92 et Place 95**

Une rencontre d'information aura lieu lundi le 21 juin 2010, à 20h30, avec les résidents des secteurs Place 92 et Place 95 relativement à la mise aux normes des installations septiques.

## **18. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

2010-06-201

### **18.1. Fonds AgriEsprit**

ATTENDU QUE le programme «*Fonds AgriEsprit*» administré par Financement agricole Canada (FAC) est accessible aux municipalités rurales et aux organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QUE les principaux critères d'admissibilité audit programme sont :

- améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent dans des communautés rurales ;
- être un projet d'immobilisations ;
- être achevé d'ici la fin de décembre 2012 ;
- être mis en œuvre dans une région rurale canadienne ;
- profiter à une communauté rurale d'une population inférieure à 100 000 habitants ;
- reconnaître la participation de FAC et lui permettre de placer une affiche permanente ;

ATTENDU QUE la municipalité est admissible à une subvention de cinq mille dollars (5 000,00 \$) à vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) qui viendrait s'ajouter aux autres montants recueillis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès de Financement agricole Canada (FAC) une demande d'aide financière au programme «Fonds AgriEsprit» afin de permettre la concrétisation des projets suivants :

- Agrandissement du garage municipal ;
- Aménagement du parc et équipements sportifs ;
- Construction d'une piste cyclable - route Coulombe ;
- Relocalisation de la Maison des jeunes ;
- Rénovation de la salle Amicale.

QUE le conseil s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **19. ÉQUIPEMENTS DE BUREAU**

### **2010-06-202    19.1. Location d'un photocopieur**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépenses relatives au remplacement d'équipements de bureau, soit :

### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

Location d'un photocopieur-imprimante-scanner-télécopieur, incluant service et entretien (contrat de 5 ans)	4 178,07 \$
---	-------------

Adoptée

## **20. DIVERS**

### **20.1. Autres questions**

Des citoyens s'interrogent concernant la distribution des arbres à titre gratuit effectuée sur le territoire de la municipalité et leur conséquence entre autres les résidus de feuilles mortes. Le conseil précise que 4 700 arbres ont été distribués cette année mais que l'option d'offrir des arbustes est retenue.

## **21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

**2010-06-203** IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES.

Adopté ce 5 juillet 2010.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*